COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 12.04.2013

01/2013

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux

Président :	Luder Tal (ML)
Membres :	Christian Bécherraz (SOC)
	Bruno Femia (SOC)
	Christian Gaignat (UDC)
	Mario Gori (SOC)
	Yanick Hess (PLR)
	Cyril Pabst (PLR)
	Heinz Schoeneich (PLR)
	Pierre-André Spahn (PLR)
	Eric Walther (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 20 mars 2013 à 19 heures, à la Rue de la Gare 30 dans les locaux du Service des Travaux publics, en présence de M. Christian Neukomm, conseiller municipal, et de M. Bergonzo Enrico, chef du Service des Travaux publics (ST).

Préambule

Chacun disposant du préavis, celui-ci étant fort bien documenté et les travaux étant terminés depuis octobre 2012, la commission s'est limitée à obtenir quelques informations complémentaires détaillées ci-après et voter la prise en considération du préavis.

Informations complémentaires données par MM. Neukomm et Bergonzo

La dégradation importante de la chaussée a justifié la mise en oeuvre rapide du chantier. La solution simple envisagée au départ (préserver l'ouvrage) n'a pu être retenue suite à la découverte d'une importante infiltration d'eau.

Une excavation de la route a été nécessaire afin de consolider la paroi et refaire le drainage, ce qui a occasionné les couts supplémentaires annoncés. M. Neukomm relève que le surcout occasionné par ces travaux imprévus est somme toute modeste par rapport à ce qui a été réalisé.

Questions des commissaires et réponses de MM. Neukomm et Bergonzo

* Des camions empruntent-ils cette route (limitée à 8 tonnes), peuvent-ils causer ces dégradations ?
Non, ce n'est pas le cas, la configuration même de la route ne permet pas à ce genre de véhicule de négocier les virages qu'elle comporte.

Information supplémentaire donnée par M. Neukomm : des autorisation pour des véhicules lourds peuvent être accordées par la commune. Cependant un état des lieux est mené avant et après le passage afin de constater d'éventuels dégâts.

* Les dégradations potentielles dues aux infiltrations sont-elles écartées à présent ?
Oui, un drainage a été posé à cet effet, évitant ainsi l'accumulation des eaux. La collecte de l'eau a également été améliorée.

* La route étant fermée durant la période mentionnée au point 2 du préavis, les services des forets sont-ils passés par Villeneuve ?
Non, aucune intervention n'a été nécessaire durant la fermeture.

* Les travaux ont-ils débordés sur une parcelle voisine ?
Non, tout l'ouvrage est sis sur le domaine public de la commune.

* Les travaux étant terminés depuis octobre 2012 et le préavis étant voté en avril, les différentes entreprises intervenantes ont-elles été payées depuis ?
Oui, les factures ont été reçues, et les comptes sont apurés à ce jour. La Municipalité a annoncé le préavis par voie d'urgence et démarré les travaux avant la votation du Conseil comme cela se fait habituellement pour ce genre d'événement exceptionnel.

* Quel est l'âge de l'ouvrage original, et à présent que celui-ci est complètement refait, quelle sera sa durée de vie ?
L'ouvrage datait des années 1900, et sa nouvelle version devrait tenir un siècle ! (note personnelle : vu les progrès rapides de la science et de la médecine, je vous donne rendez-vous d'ici cent ans afin de vérifier la qualité des travaux réalisés, soyons optimistes !)

* Le mandat a-t-il été mis sur le marché public ?
Le point 4 du préavis répond partiellement à cette question. S'agissant d'une part de travaux urgents et d'autre part d'un cout de moins de CHF 500'000.- , aucun appel d'offre sur invitation par parution dans la F.A.O n'a été fait car cela aurait impliqué la sélection de trois entreprises différentes (locales, suisses ou étrangères ont le droit de concourir), le suivi du projet, la rédaction d'un cahier de soumission, un délai de retour de soumission, etc. Les travaux devant être réalisés avant l'hiver, il n'était pas possible de procéder de la sorte.

Conclusion

C'est par un vote unanime que la commission chargée de l'examen de l'objet cité recommande au Conseil Communal d'accepter la prise en considération du préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 01/2013 de la Municipalité du 15 février 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route de Caux,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 TTC, pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux ;
2. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir le montant de Fr. 375'655.35 sur une période de 30 ans au maximum ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Luder Tal (ML)